



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par visioconférence, le lundi 7 décembre 2020 de 10 h 30 à 10 h 35.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Infrastructures et services publics
 - 3.1 Inhibiteur de corrosion au traitement d'eau potable
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

3.1 INHIBITEUR DE CORROSION AU TRAITEMENT D'EAU POTABLE

RÉSOLUTION N° 7825

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT que le réseau d'eau potable actuel ne permet pas de respecter la norme requise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la réglementation fédérale sur la qualité de l'eau potable au niveau des trihalométhanes (THM) notamment au bout des réseaux de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un inhibiteur de corrosion au traitement d'eau potable doit être fait pour stabiliser le niveau de chlore dans la conduite d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics a la responsabilité d'entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux lois, règlements et normes qui s'y rattachent;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics désire mandater la firme ENVIRONOR INC. à présenter une demande de certificat d'autorisation au MELCC et tous les engagements en lien avec cette demande soit d'autoriser l'ajout d'un inhibiteur de corrosion au traitement d'eau potable actuel;

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir une copie au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service. Le manuel d'exploitation fournit, à la direction Infrastructures et services publics, les instructions requises pour assurer une exploitation adéquate et efficace des ouvrages liés à l'ajout de l'inhibiteur de corrosion à l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à mandater la firme ENVIRONOR INC. à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et tous les engagements en lien avec la demande d'ajouter un inhibiteur de corrosion au traitement d'eau potable actuel;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents relatifs à l'ajout de l'inhibiteur de corrosion au traitement d'eau potable.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 35, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault.

La greffière,



Josée Buckell